

Objet : Enquête publique portant sur la procédure de déclaration de projet n° 2 relative à la démolition et la reconstruction de l'Hôtel des Parfums, avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Grasse

Rappelons que le projet est situé dans le périmètre de protection de plusieurs Monuments Historiques inscrits et classés. Il est, à ce titre, soumis obligatoirement à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Il est avéré que le mercredi 12 juillet 2017 après-midi, lors de notre rencontre avec Mme Marie-Claude Chamboredon, Commissaire Enquêtrice :

- ✓ Nous nous sommes étonnés que, 22 jours après le début de l'Enquête Publique, aucune pièce émanant des Bâtiments de France ne figurait dans le dossier soumis à la consultation du public, ni même dans les avis émis depuis l'ouverture de ladite enquête (mardi 20 juin 2017)
- ✓ Mme la Commissaire Enquêtrice nous a informé qu'elle avait connaissance que l'Architecte des Bâtiments de France avait bien émis un avis, mais que celui-ci ne lui avait toujours pas été transmis.
- ✓ Mme la Commissaire Enquêtrice nous a toutefois précisé que l'avis des Bâtiments de France devait être soit défavorable, soit émettre une réserve d'importance concernant le volume et tout particulièrement la hauteur de l'hôtel, dans la mesure où l'architecte du projet travaillait à de nouveaux plans d'un hôtel moins haut afin de répondre aux exigences des Bâtiments de France.
- ✓ Mme la Commissaire Enquêtrice a conclu en annonçant qu'il était possible que l'Enquête Publique n'aille pas jusqu'à son terme, dans la mesure où le projet présenté dans le dossier et sur lequel le public devait donner son avis était en cours de modification.

Il apparaît que l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France :

- a été rédigé le mercredi 12 juillet 2017, soit, de manière surprenante, le jour même où Mme la Commissaire Enquêtrice nous en a parlé comme d'une pièce dont elle avait déjà connaissance mais qui ne lui avait pas encore été transmise.
- a été réceptionné le jeudi 13 juillet 2017 par le Service de l'Urbanisme, soit le lendemain du jour où Mme la Commissaire Enquêtrice nous en a parlé.
- a été transmis le jeudi 13 juillet par courriel à Mme la Commissaire Enquêtrice par le Service de l'Urbanisme.
- a été ajouté aux pièces du dossier en ligne sur internet le lundi 17 juillet, soit 5 jours seulement avant la clôture de l'Enquête Publique.

Il apparaît également que l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France fait mention de pièces qui, bien qu'elles aient été rédigées en cours d'enquête, ne figurent pas dans le dossier soumis à la consultation du public. A savoir :

- Le courrier que lui adressé le Maire le 21 juin 2017 et qui est cité en référence.
- La demande qu'il a faite d'ajout au dossier de pièces de simulations portant sur la définition volumétrique du projet.

Considérant tous ces éléments, il est évident que les personnes, entreprises et autres organismes ayant émis des avis se sont prononcés sur un projet obsolète dans la mesure où il ne correspond pas à ce qu'il va être.

En conséquence de quoi, nous ne pouvons donner qu'un avis défavorable au projet tel qu'il a été présenté dans cette Enquête Publique.

Nous estimons qu'il faut mettre un terme à la présente enquête afin qu'elle soit reconduite ultérieurement avec toutes les pièces communicables et obligatoires et qu'elles soient à disposition du public dès l'ouverture de l'Enquête Publique, et, lorsque le projet aura été revu et correspondra à une potentielle réalité approuvée par les Bâtiments de France.

Alors seulement, les habitants pourront se prononcer en tout état de cause sur un projet précis.

Grasse, le 21 juillet 2017



Frédérique Cattaert
Conseillère Municipale
Grasse à Tous – Ensemble et Autrement
35 avenue Guy de Maupassant
06130 GRASSE



Philippe Gourier
Secrétaire
Association Grasse à Tous
10 boulevard Carnot
06130 GRASSE